

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Les informations présentées ci-après résument les décisions rendues relativement aux demandes de réclamations adressées à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'administration qu'elle effectue du fonds d'indemnisation des services financiers. Ces informations sont publiées en application de l'article 193 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2).

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2009-IND-0055	Rocco Di Stefano	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtier en épargne collective	Rejetée	7 mai 2009	0,00\$
2009-IND-0056	Rocco Di Stefano	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtier en épargne collective	Rejetée	7 mai 2009	0,00\$
2009-IND-0057	Rocco Di Stefano	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtier en épargne collective	Rejetée	7 mai 2009	0,00\$
2009-IND-0054	Martin Tremblay et London Life, Compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtier en épargne collective	Accueillie	7 mai 2009	19500,00\$
2009-IND-0058	Rocco Di Stefano	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtier en épargne collective	Rejetée	7 mai 2009	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2009-IND-0059	Rocco Di Stefano	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtier en épargne collective	Rejetée	7 mai 2009	0,00\$
2009-IND-0070	Rocco Di Stefano	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtier en épargne collective	Accueillie	22 mai 2009	15000,00\$
2009-IND-0081	Rocco Di Stefano	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtier en épargne collective	Rejetée	16 juin 2009	0,00\$
2009-IND-0082	Rocco Di Stefano	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtier en épargne collective	Rejetée	16 juin 2009	0,00\$
2009-IND-0083	Yves Tardif / Corporation Mount Real / Investissements Real Vest Ltée / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International Corporation Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	16 juin 2009	0,00\$
2009-IND-0084	Martin Beaulé, Steeve Poulin, Robert Bourassa et 9086-6385 Québec inc. / f/a Groupe conseil M. Beaulé et associés	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en épargne collective	Rejetée	16 juin 2009	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
--------------------	----------------------------------	--	----------	---------------------	---------------

Quarante-trois (43) décisions de « non-admissibilité » ont été rendues par la directrice de l'indemnisation pendant cette période.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.